

AVIS

DE MISE A DISPOSITION DE LA POPULATION DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE D'AMBERIEU-EN-BUGEY

1 / OBJET, DUREE ET DATES

Par arrêté du 04 décembre 2020, le maire d'Ambérieu-en-Bugey a prescrit **la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme**.

Afin de recueillir les observations du public le dossier sera mis à disposition dans les conditions suivantes :

Il sera consultable **pendant 32 jours consécutifs du lundi 15 février 2021 à partir de 09 h au jeudi 18 mars 2021 jusqu'à 17 h**.

Le projet de modification simplifiée n° 1 du PLU a été établi d'une part, pour répondre aux motifs soulevés par l'État et d'autre part, pour apporter des modifications et précisions sur des points particuliers que l'instruction des autorisations d'urbanisme a révélés depuis la mise en application du document d'urbanisme révisé.

2 / CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier soumis au public comporte les pièces exigées par la réglementation :

- **L'arrêté d'ouverture de l'enquête publique,**
- **Le présent avis au public,**
- **L'exposé des motifs,**
- **Le dossier du projet de modification simplifiée n° 1 de PLU** comprenant les pièces concernées avant et après leur modification.
- **Les avis émis le cas échéant par les Personnes Publiques Associées.**

3 / CONSULTATION DU DOSSIER

Le dossier du projet de modification simplifiée n° 1 du plan local d'urbanisme, sera déposé sur support papier à la mairie d'Ambérieu-en-Bugey et consultable pendant 32 jours consécutifs, à partir du lundi 15 février 2021 à partir de 09 h 00 au jeudi 18 mars 2021 jusqu'à 17 h 00.

Le dossier pourra aussi être consulté sur le site internet de la Ville : <https://www.ville-amberieuenbugey.fr>.

4 / PRESENTATIONS ET CONSULTATIONS DES OBSERVATIONS

Pendant toute la durée de la concertation chacun pourra prendre connaissance du dossier sur place, et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'observations à feuillets non mobiles, du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h et le samedi de 9 h à 12 h,

ou les adresser à M. le Maire Hôtel de Ville Place Robert Marcelpoil 01500 Ambérieu-en-Bugey,

ou les déposer par voie électronique à : urbanisme@ville-amberieu.fr

5 / A L'ISSUE DE LA MISE A DISPOSITION

Le Maire en présentera le bilan devant le Conseil Municipal en vue de l'adoption du projet, éventuellement amendé pour tenir compte des avis émis par les Personnes Publiques Associées et des observations du public sur les différentes modifications proposées.

6 / DEMANDES D'INFORMATIONS

Des informations sur le projet de modification simplifiée n° 1 peuvent être demandées à :

M. Philippe PARERA ou Mme Sandrine RONGET - Tél : 04.74.46.17.35 – Courriel : urbanisme@ville-amberieu.fr